

FCP SMART EQUITY SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.319.443, un actif net de D : 4.123.924 et un bénéfice de D : 130.997, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 20,32% du total des actifs du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, les emplois en obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 2,67% de l'actif net, se situant ainsi au dessous du seuil minimum de 10% fixé par l'article 3 du règlement intérieur.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	3 172 756	3 089 546
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 929 789	2 914 164
Obligations et valeurs assimilées		110 185	102 862
Titres OPCVM		132 782	72 520
Placements monétaires et disponibilités		1 127 245	943 174
Placements monétaires	5	1 147 735	943 191
Disponibilités		(20 490)	(17)
Créances d'exploitation	6	19 442	96 707
TOTAL ACTIF		4 319 443	4 129 427
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	162 246	130 283
Autres créditeurs divers	8	33 273	6 217
TOTAL PASSIF		195 519	136 500
ACTIF NET			
Capital	13	4 268 864	4 116 565
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(123 638)	(104 346)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(21 302)	(19 292)
ACTIF NET		4 123 924	3 992 927
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 319 443	4 129 427

ETAT DE RESULTAT						
(Montants exprimés en dinars)						
				<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2012</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres				9	73 869	79 089
Dividendes					67 295	71 623
Revenus des obligations et valeurs assimilées					6 574	7 466
Revenus des placements monétaires				10	23 937	12 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS					97 806	91 849
Charges de gestion des placements				11	(108 146)	(106 463)
REVENU NET DES PLACEMENTS					(10 310)	(11 611)
Autres charges				12	(10 962)	(4 678)
RESULTAT D'EXPLOITATION					(21 302)	(19 292)
Régularisation du résultat d'exploitation					-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE					(21 302)	(19 292)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres					37 358	182 047
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres					120 648	37 598
Frais de négociation					(5 707)	(8 320)
RESULTAT DE L'EXERCICE					130 997	192 033

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET							
(Montants exprimés en dinars)							
						<i>Exercice clos le</i>	<i>Exercice clos le</i>
						<i>31 décembre 2012</i>	<i>31 décembre 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION						130 997	192 033
Résultat d'exploitation						(21 302)	(19 292)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres						37 358	182 047
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres						120 648	37 598
Frais de négociation de titres						(5 707)	(8 320)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL						-	-
Souscriptions							
- Capital						-	-
- Régularisation des sommes non distribuables						-	-
- Régularisation des sommes distribuables						-	-
Rachats							
- Capital						-	-
- Régularisation des sommes non distribuables						-	-
- Régularisation des sommes distribuables						-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET						130 997	192 033
ACTIF NET							
En début de période						3 992 927	3 800 894
En fin de période						4 123 924	3 992 927
NOMBRE DE PARTS							
En début de période						2 663	2 663
En fin de période						2 663	2 663
VALEUR LIQUIDATIVE						1 548,601	1 499,409
TAUX DE RENDEMENT						3,28%	5,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par les lois n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 1^{er} Septembre 2009 à l'initiative conjointe de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et de l' « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 Avril 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 100 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 5 ans à compter de sa date de constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCP SMART EQUITY est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Smart Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 3.172.756 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 642 154	2 929 789	71,04%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		2 642 154	2 929 789	71,04%
ADWYA	6 402	39 056	51 126	1,24%
AIR LIQUIDE	34	12 305	12 240	0,30%
ALKIMIA	787	22 360	28 765	0,70%
AMEN BANK	2 115	71 519	73 528	1,78%
AMS	2 260	22 600	24 880	0,60%
ASSAD	8 870	89 055	76 007	1,84%
ATB	2 141	13 731	9 761	0,24%
ATL	10 902	48 385	35 290	0,86%
ATL NG	1 282	5 433	5 434	0,13%
ATTIJARI BANK	3 193	53 325	47 269	1,15%
ATTIJARI LEASING	3 751	133 464	142 148	3,45%
BIAT	535	30 112	33 911	0,82%
BNA	3 544	41 812	30 684	0,74%
BT	7 412	80 116	88 862	2,15%
CARTHAGE CEMENT	34 000	96 968	121 380	2,94%

CIL	3 056	52 124	47 402	1,15%
ELECTROSTAR	580	3 900	11 265	0,27%
ENNAKL	3 350	33 669	38 692	0,94%
ESSOUKNA	38 518	310 024	404 632	9,81%
GIF	22 137	132 545	116 485	2,82%
ICF NS	160	5 155	6 256	0,15%
MAGASIN GENERAL	220	31 776	37 940	0,92%
MONOPRIX	2 920	88 920	80 829	1,96%
PGH	1 592	11 185	10 518	0,26%
SERVICOM	8 806	65 048	123 522	3,00%
SFBT	2 470	37 545	31 371	0,76%
SIMPAR	6 000	255 572	405 408	9,83%
SITS	31 445	117 698	97 354	2,36%
SOMOCER	3 358	7 123	8 482	0,21%
SOTRAPIL	6 717	86 744	105 457	2,56%
SOTUVER	16 403	115 085	138 294	3,35%
TELNET HOLDING	9 804	66 193	66 108	1,60%
TUNISIE LEASING DS 2012	2 430	1 388	73	0,00%
TPR	10 500	51 582	52 720	1,28%
TUNINVEST	3 997	31 303	33 375	0,81%
TUNIS RE	15 184	159 152	129 246	3,13%
TUNISAIR	9 218	18 794	13 338	0,32%
TUNISIE LAIT	7 175	31 070	31 355	0,76%
TUNISIE LEASING	2 450	65 704	55 370	1,34%
UBCI	949	34 689	34 173	0,83%
UIB	3 810	67 925	68 839	1,67%
Actions SICAV		127 614	132 782	3,22%
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	2 982	29 996	32 000	0,78%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	500	51 210	51 233	1,24%
FCP SAFA	300	30 979	33 795	0,82%
FCP MAXULA STABILITY	28	3 072	3 173	0,08%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	100	10 390	10 429	0,25%
TUNISIE SICAV	15	1 967	2 152	0,05%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		110 808	110 185	2,67%
<u>Obligations des sociétés</u>				
CIL 2007/1	300	6 043	6 305	0,15%
TUNISIE LEASING 2008/1	100	2 015	2 060	0,05%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 10-2013-6,1%	100	102 750	101 820	2,47%
TOTAL		2 880 576	3 172 756	76,94%
Pourcentage par rapport à l'actif				73,45%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	2 835 082	1 096	253 368	3 089 546	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	2 846 924			2 846 924	
Obligations	8 058			8 058	
Titres OPCVM	155 522			155 522	
Cessions de l'exercice					
Actions	(2 865 470)			(2 865 470)	119 811
Titres OPCVM	(99 540)			(99 540)	837
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			37 358	37 358	
Variation des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilés		358		358	
Soldes au 31 décembre 2012	2 880 576	1 454	290 726	3 172 756	120 648

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 1.147.735 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Dépôt à vue		895 670	898 233	21,78%
AMEN BANK PASTEUR		895 670	898 233	21,78%
Billets de trésorerie	250 000	248 756	249 502	6,05%
Billet de trésorerie Attijeri Leasing au 16/01/2013 (au taux de 6%)	250 000	248 756	249 502	6,05%
Total général		1 144 426	1 147 735	27,83%
Pourcentage par rapport à l'actif				26,57%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2012 un montant de D : 19.442 , et représente essentiellement le montant à encaisser sur cession de titres.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 162.246 contre D: 130.283 au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	17 511	16 691
Gestionnaire, commissions de performance	143 259	112 118
Rémunération du dépositaire	1 476	1 474
Total	162 246	130 283

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 33.273 contre D : 6.217 au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	367	382
Honoraires commissaire aux comptes	4 355	3 081
Etat, retenue à la source sur commissions	416	2 754
Achat titres à payer	28 135	-
Total	33 273	6 217

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 73.869, contre D: 79.089 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	2012	2011
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	67 011	67 361
- des titres OPCVM	284	4 262
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
-		
- intérêts sur obligations	609	-
- intérêts sur BTA	5 965	7 466
TOTAL	73 869	79 089

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 23.937, contre D : 12.760 au 31 décembre 2011 et représente les intérêts des billets de trésorerie, des certificats de dépôt et des dépôts à vue.

	2012	2011
Intérêts des billets de trésoreries	12 294	1 814
Intérêts des certificats de dépôt	-	485
Intérêts des dépôts à vue	11 643	10 461
TOTAL	23 937	12 760

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 108.146, contre D : 106.463 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	71 100	60 032
Provision de la commission de performance	31 142	41 531
Rémunération du dépositaire	5 904	4 900
Total	108 146	106 463

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 10.962 contre D : 4.678 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	4 437	3 744
Honoraires Commissaire aux comptes	6 108	840
Commissions bancaires	332	49
impôts, taxes et versements assimilés	85	45
Total	10 962	4 678

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	4 116 565
Nombre de parts émises	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 358
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	120 648
Frais de négociation	(5 707)
<u>Capital au 31-12-2012</u>	

Montant	4 268 864
Nombre de parts	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	36,728	34,491	28,179
Charges de gestion des placements	(40,611)	(39,979)	(53,270)
Revenus net des placements	(3,883)	(5,488)	(25,091)
Autres charges	(4,116)	(1,757)	(4,166)
Résultat d'exploitation (1)	(7,999)	(7,244)	(29,256)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	(9,927)
Sommes distribuables de l'exercice	(7,999)	(7,244)	(39,184)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	14,029	68,362	26,782
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	45,305	14,119	253,065
Frais de négociation	(2,143)	(3,124)	(7,092)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	57,191	79,356	272,756
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	49,192	72,111	243,499
Résultat non distribuable de l'exercice	57,191	79,356	272,756
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	193,725
Sommes non distribuables de l'exercice	57,191	79,356	466,481
Valeur liquidative	1 548,601	1 499,409	1 427,298
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	2,66%	2,73%	4,39%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,12%	0,34%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,52%)	(0,50%)	(3,23%)

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCP SMART EQUITY" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, à l'échéance des 5 ans, s'il y'a lieu, une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait, à ce moment là, un rendement supérieur à 30,7%, soit le taux de rendement actuel des BTA 5 ans, (5,5 par an), capitalisé sur 5 ans. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% de la différence entre le taux de rendement réalisé à l'échéance et le taux de 30,7%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à l'échéance des 5 ans.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT.